

SEANCE DU 28 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le vingt huit avril, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 22/04/2011

Présents (21) : MMS F. RAYS, E. VAUCHER, M. CAPEL, C. CHAPUIS, J.P. DUHAL, M. RAVEL, M. MEGUENNI, M. PEDE, A. GRACIA, A. BERARDO, E. VEDEL, C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, B. ODORE, F. RIVET, K. BENSADA, L. BENKREOUANE, J.M. BUONUMANO, J.F. MAS, D. MASCARELLI,

Excusés (08) : MMS. J. CHARTON (Procuration à Y. MESNARD), J. AMOUROUX (Procuration à F. RAYS), E. CAMPARMO (Procuration à A. GRACIA), R. ALA (Procuration à B. ODORE), G. FERRER (Procuration à J.P. DUHAL), F. RAMOS (Procuration à J.M. BUONUMANO), F. SETTA (Procuration à D. MASCARELLI), A.G. HENRIOT (Procuration à J.F. MAS)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Linda BENKREOUANE. est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 23/03/2011
EN VERTU DE LA DELIBERATION N ° 87 DU 28 JUILLET 2008 PORTANT
DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

- N° 42/2011 Signature d'une convention avec l'association CAP 2014 l'autorisant à utiliser le domaine public le 25/09/2011 pour y organiser un vide grenier.
- N° 43/2011 Signature d'une convention avec Madame Evelyne DEYDIER pour assurer l'activité « Multisports » du 26 au 29 avril 2011 à l'Espace Culturel Communal Clément DAVID.
Montant de la prestation : 583.00 €.
- N° 44/2011 Signature d'une convention avec l'Association ASGUM pour assurer, à titre gratuit, l'activité « Rollers » du 18 au 22 avril 2011 à l'Espace Culturel Communal Clément DAVID.
- N° 45/2011 Signature d'une convention avec l'Association L'HEURE VAGABONDE pour assurer, à titre gratuit, les stages « Graines d'Artistes » et « Secteur Jeune » entre le 18 et le 22 avril 2011 à l'Espace Culturel Communal Clément DAVID.
- N° 46/2011 Signature d'un contrat avec la Société B.M.S. pour assurer l'entretien des autolaveuses des salles Raymond ESCAVI et Raymond REYNAUD.
Montant annuel : 3 368 € TTC.
- N° 47/2011 Signature d'une convention avec Monsieur Frédéric MOUSTIER, l'autorisant à occuper 9.45 m² de domaine public communal afin d'y installer des tables et des chaises relevant de l'exploitation de son commerce « Bar du Pont ».
Loyer annuel : 20.03 €.
- N° 48/2011 Signature d'un contrat avec le CREPS PACA pour la formation du CAEP MNS pour un intervenant de l'Espace Culturel Communal Clément DAVID les 28 et 29 mars 2011.
Coût : 170.00 €.
- N° 49/2011 Signature d'un contrat avec le CREPS PACA pour la formation du CAEP MNS pour un intervenant de l'Espace Culturel Communal Clément DAVID du 11 au 13 avril 2011.
Coût : 170.00 € (annule et remplace la décision n° 48/2011 : changement de date).

- N° 50/2011 Signature d'un contrat avec le Département et l'Association SOLAL pour le concert « PRIMA A VOCE » du 14 mai 2011 en l'Eglise Saint-Vincent.
Prix de vente : 1 250 €.
- N° 51/2011 Signature d'un contrat avec l'Association MUSICALEMENT VOTRE PACA pour l'animation musicale du 13 juillet 2011.
Prix de vente : 900 €.
- N° 52/2011 Signature d'une convention avec le CFMS13 pour une formation continue PSEI pour un intervenant de l'Espace Culturel Communal Clément DAVID.
Coût : 75.00 €.
- N° 53/2011 Signature d'une convention avec Monsieur le Curé PAPAZIAN pour l'organisation du concert « PRIMA A VOCE » le 14 mai 2011 en l'église Saint-Vincent.
- N° 54/2011 Désignation de Maître Patrice VAILLANT, Avocat au Barreau, pour représenter la commune devant la cour administrative d'appel de Marseille pour le recours contre la décision du Maire en ce qu'elle a accordé un permis de construire à Madame CARRERE Claude, N° PC 13086 07R0046 le 06/11/2007.
- N° 55/2011 Signature d'une convention avec l'Association l'HEURE VAGABONDE pour les stages « Graines d'Artistes » et « Secteur Jeune » qui se dérouleront entre le 18 et le 29 avril 2011 à l'Espace Culturel Communal Clément DAVID (Rectification de la décision n° 45).

MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- **MARCHE « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU SECOND ŒUVRE DE LA CRECHE MUNICIPALE SAINT ROCH »**
Candidat retenu : Groupement DEDEYAN-GUION-TECNIC – Cassis
Montant du marché : 34 560 € HT
- **MARCHE « FOURNITURE DE 50 LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE 50 LAMPES »**
Candidat retenu : SONO ECLAIR – Aix en Provence
Montant retenu : 11 306 € HT
- **MARCHE « RENOVATION DES PILIERS DE L'ENTREE DE LA SALLE MONSEIGNEUR FABRE ET REALISATION D'UNE BANQUETTE EN PIERRE DE MAREUIL A GAUCHE ET A DROITE DES PILIERS »**
Candidat retenu : EURL INTERIEUR PIERRE - Roquevaire
Montant retenu : 8 809 € HT

ORDRE DU JOUR

- 1^{ère} délibération : Attribution de subventions aux associations
- 2^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 – Réfection du chemin du Cantounet
- 3^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 – Place du Monument aux Morts de Pont-de-l’Etoile
- 4^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 Requalification du parvis du groupe scolaire de Pont-de-l’Etoile
- 5^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 Aménagement du Cours Négrel Féraud et du parking du Pré
- 6^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 – Voirie et pluvial chemin de Valcros secteur la Cougoulière
- 7^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 Aménagement de croisements de voies
- 8^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 – Réfection de toitures de bâtiments communaux
- 9^{ème} délibération : Demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2011 – Réfection du chauffage central de l’école primaire de Pont-de-l’Etoile
- 10^{ème} délibération : Demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2011 - Création d’un plateau traversant à la Rue Sainte-Anne
- 11^{ème} délibérations : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d’Aide au Développement Rural – – Exercice 2011 - Réfection du chauffage central de l’école primaire de Pont-de-l’Etoile
- 12^{ème} délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d’Aide au Développement Rural – – Exercice 2011 - Création d’un plateau traversant à la rue Sainte-Anne
- 13^{ème} délibération : Demande de subvention au titre des Travaux de Sécurité Routière – – Exercice 2011 - Extension du parking de Pont-de-l’Etoile
- 14^{ème} délibération : Délibération portant modification du tableau des effectifs de la commune et de la régie des eaux
- 15^{ème} délibération : Modification des règlements intérieurs de la garderie du matin, de l’étude et de la garderie du soir dans les écoles de la commune
- 16^{ème} délibération : Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires
- 17^{ème} délibération : Dénomination de voie
- 18^{ème} délibération : Projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
- Questions diverses

-=-=-=-=-=-

1^{ère} délibération :

33 - Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Christian OLLIVIER, Conseiller Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2011 voté le 28 mars 2011 et notamment les crédits ouverts sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » ;

CONSIDERANT qu’il y a lieu d’attribuer des subventions aux associations qui ont complété leur dossier ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :
 - Association « Restaurants du Cœur » : 500 €
 - Association « Familles de Roquevaire » : 200 €
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget principal 2011 au chapitre 65.

2^{ème} délibération :

34 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Réfection du chemin du Cantounet

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des ouvrages publics de voirie, il est prévu la réfection totale du chemin du Cantounet sur une longueur de 200 mètres linéaires environ.

Le coût des ces travaux est estimé à 89 000,00 € HT. Le montant subventionnable est plafonné à 75 000,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux de réfection du chemin du Cantounet.

3^{ème} délibération :

35 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Place du monument aux Morts de Pont de l'Etoile

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Afin de valoriser la place de Pont de l'Etoile tout en la rendant plus fonctionnelle, il est prévu de la réaménager en déplaçant le monument aux Morts.

Le coût des ces travaux est estimé à 75 681,00 € HT. Le montant subventionnable est plafonné à 75 000 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux d'aménagement de la place du monument aux Morts de Pont de l'Etoile.

4^{ème} délibération :

36 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 Requalification du parvis du groupe scolaire de Pont de l'Etoile

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Afin de sécuriser le parvis du groupe scolaire de Pont de l'Etoile, il est prévu de le réaménager de façon à en interdire l'accès aux véhicules.

Le coût des ces travaux est estimé à 75 900,00 € HT. Le montant subventionnable est plafonné à 75 000 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux de requalification du parvis du groupe scolaire de Pont de l'Etoile.

5^{ème} délibération :

37 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Aménagement du cours Négrel-Féraud et du parking du Pré

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

L'Assemblée est informée que dans le cadre de l'aménagement d'un espace public constitué par le cours Négrel-Féraud et sa continuité le parking du Pré, il est envisagé d'augmenter la surface du cours en récupérant l'espace aujourd'hui inutilisé des deux terrains de boules. A cette occasion sera également réalisé l'éclairage fonctionnel du parking.

Le coût des ces travaux est estimé à 80 000,00 € HT. Le montant subventionnable est plafonné à 75 000 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux d'aménagement du cours Négrel-Féraud et du parking du Pré.

6^{ème} délibération :

38 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Voirie et pluvial chemin de Valcros, secteur la Cougoulière

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

L'Assemblée est informée de la nécessité de rénover une portion du chemin de Valcros, au croisement du chemin de la Cougoulière. A cette occasion, le profil de la voie sera inversé de façon à conduire les eaux de pluie vers un fossé existant.

Le coût des ces travaux est estimé à 104 000,00 € HT. Le montant subventionnable est plafonné à 75 000 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux de voirie et de pluvial au chemin de Valcros, secteur La Cougoulière.

7^{ème} délibération :

39 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Aménagement de croisements de voies

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

L'Assemblée est informée de la nécessité d'améliorer la circulation sur trois chemins communaux situés hors agglomération, à savoir :

- Le chemin des Barraques : remise en état d'une portion de voie débouchant sur un croisement pour un montant estimatif de 12 600 € HT ;
- Le chemin de Saucette : création d'une voie débouchant sur le chemin de Saint Jean de Garguier pour un montant estimatif de 29 543 € HT ;
- Elargissement du chemin de Mallesabeilles sur une quinzaine de mètres, au niveau de l'intersection Mallesabeilles/Piguière, afin de faciliter le croisement des véhicules, pour un montant estimatif de 18 440 € HT.

Le coût total des ces travaux est estimé à 60 583,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux d'aménagement de croisements de voies.

8^{ème} délibération :

40 - Demande de subvention au titre des Travaux de Proximité 2011 - Réfection de toitures de bâtiments communaux

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

L'Assemblée est informée de la nécessité de rénover la toiture des deux bâtiments communaux suivants :

- Le bâtiment situé sur le parking à Pont de l'Etoile : la portion de toiture abritant l'entrepôt présente des risques d'effondrement ;
- Le bâtiment abritant la police municipale : le mauvais état de la toiture engendre d'importantes infiltrations d'eau dans les locaux.

Le coût des ces travaux est estimé à 64 720,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 42.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Proximité pour financer les travaux de réfection de la toiture de deux bâtiments communaux.

9^{ème} délibération :

41 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Exercice 2011 - Réfection du chauffage central de l'école primaire de Pont de l'Etoile

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

L'Assemblée est informée de la nécessité de réaliser un nouveau réseau de chauffage central à l'école primaire de Pont de l'Etoile car la vétusté du réseau actuel occasionne régulièrement des fuites d'eau et des coupures de chauffage.

Le coût des ces travaux est estimé à 45 500,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 66.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer la réfection du chauffage central de l'école primaire de Pont de l'Etoile, selon le plan de financement suivant :

▪ Montant prévisionnel HT des travaux	45 500,00 €
▪ Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (40 %)	18 200,00 €
▪ Participation sollicitée auprès du Conseil Général 13 dans le cadre du FDADL (40 %)	18 200,00 €
▪ Montant HT à la charge de la Commune	9 100,00 €
▪ Montant TTC à la charge de la Commune	18 018,00 €

10^{ème} délibération :

42 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Exercice 2011 - Création d'un plateau traversant à la rue Sainte Anne

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

L'Assemblée est informée de la nécessité de créer un plateau traversant en agglomération, à la rue Sainte Anne afin d'obliger les automobilistes à ralentir.

Le coût des ces travaux est estimé à 32 025,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer la création d'un plateau traversant à la rue Sainte Anne, selon le plan de financement suivant :

▪ Montant prévisionnel HT des travaux	32 025,00 €
▪ Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (40 %)	12 810,00 €
▪ Participation sollicitée auprès du Conseil Général 13 dans le cadre du FDADL (40 %)	12 810,00 €

11^{ème} délibération :

43 - Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Développement Local Exercice 2011 - Réfection du chauffage central de l'école primaire de Pont de l'Etoile

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

L'Assemblée est informée de la nécessité de réaliser un nouveau réseau de chauffage central à l'école primaire de Pont de l'Etoile car la vétusté du réseau actuel occasionne régulièrement des fuites d'eau et des coupures de chauffage.

Le coût des ces travaux est estimé à 45 500,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 66.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds d'Aide au Développement Local, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Aide au Développement Local pour financer la réfection du chauffage central de l'école primaire de Pont de l'Etoile.

12^{ème} délibération :

44 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local Exercice 2011 - Création d'un plateau traversant à la rue Sainte Anne

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

L'Assemblée est informée de la nécessité de créer un plateau traversant en agglomération, à la rue Sainte Anne afin d'obliger les automobilistes à ralentir.

Le coût des ces travaux est estimé à 32 025,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour financer la création d'un plateau traversant à la rue Sainte Anne.

Jean-Pierre DUHAL précise que les travaux concernant les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} délibérations pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat et du Conseil Général.

13^{ème} délibération :

**45 - Demande de subvention au titre des Travaux de Sécurité Routière -Exercice 2011
 Extension du parking de Pont de l'Etoile**

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

L'Assemblée est informée de la nécessité d'agrandir le parking de Pont de l'Etoile afin de supprimer le stationnement des véhicules le long de la voie publique, à proximité du groupe scolaire de Pont de l'Etoile et de la salle polyvalente.

Le coût des ces travaux est estimé à 41 000,00 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre des Travaux de Sécurité Routière, exercice 2011.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre des Travaux de Sécurité Routière pour financer les travaux d'extension du parking de Pont de l'Etoile.

Jean-Marie BUONUMANO demande si cela va empiéter sur le terrain de sport.

Jean-Pierre DUHAL précise que la partie concernée est celle qui va jusqu'aux barrières. Celle du fond est conservée et sera aménagée dans le futur.

14^{ème} délibération :

46 - Délibération portant modification du tableau des effectifs de la commune et de la régie des eaux

Rapporteur : Bernard ODORE, Conseiller Municipal.

Par délibération n° 06 du 24 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des nominations et départs intervenus et d'ouvrir pour les nécessités de services et le déroulement de carrière des agents :

- 2 emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à la Régie Municipale des Eaux ;
- 1 emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à la Régie Municipale des Eaux ;
- 1 emploi d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet à raison de 33 h 15 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur, entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :**

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs ;
- **APPROUVE** les tableaux des effectifs de la Commune et de la régie des eaux ci-après ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE - COMMUNE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché détaché sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	A	1	1	
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	1	
Rédacteur Chef	B	2	2	
Rédacteur principal	B	2	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint adm. pal 1ère classe	C	4	3	
Adjoint adm. pal 2e classe	C	3	0	
Adjoint administratif 1 ^e classe	C	13	12	
Adjoint administratif 2 ^e classe	C	20	13	1
TOTAL		48	34	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur	A	1	0	
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien territorial	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	5	4	
Agent de maîtrise	C	7	2	
Adjoint tech. principal 1 ^e classe	C	2	1	
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	16	15	1
Adjoint technique 1 ^e classe	C	14	4	2
Adjoint technique 2 ^e classe	C	46	31	5
TOTAL		93	59	8
SECTEUR SOCIAL				
Assistant socio-éducatif	B	1	1	
ATSEM ppal 2e classe	C	10	9	1
ATSEM 1 ^e classe	C	11	2	1
ATSEM 2 ^e classe	C	1	0	
Agent social 2e classe	C	3	2	1
TOTAL		26	14	3
SECTEUR CULTUREL				
Assistant qualifié de conservation du patrimoine		1	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	0	
Adjoint du patrimoine 2e classe	C	1	0	
TOTAL		4	0	
SECTEUR ANIMATION				
Adjoint d'animation 2e classe	C	2	2	
TOTAL		2	2	
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de police classe exceptionnelle	B	1	0	
Chef de service de police classe supérieure	B	1	0	
Chef de police	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	3	3	
Brigadier	C	2	1	
Gardien	C	5	0	
TOTAL		13	5	
TOTAL GENERAL		186	114	12

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE - COMMUNE

AGENTS NON TITULAIRES (Emplois pourvus)	CATEGORIES	SECTEUR	REM.	CONTRAT	EFFECTIFS POURVUS
Adjoint administratif 2e classe	C	ADM	IB297	ART3 AI 2	1
Adjoint Administratif principal 2e classe	C	ADM	IB 398	ART3 AI 2	1
Adjoint technique 2e classe	C	ENT	IB 297	ART3 AI 2	1
Adjoint technique 2e classe	C	ENT	IB 297	Art 3 AI 1	16
Adjoint du patrimoine 2e classe	C	CUL	IB 297	ART3 AI 2	1
ATSEM 1ere classe	C	SCO	IB 298	Art 3 AI 1	4
Adjoint technique 2e classe	C	ENT	IB 333	CDI L 1224-3	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	ADM	IB374	CDI L 1224-3	1
Adjoint administratif ppal 2e classe	C	ADM	IB427	CDI L 1224-3	1
Animateur	B	ANIM	IB 483	CDI L 1224-3	3
Animateur	B	ANIM	IB 544	CDI L 1224-3	1
Animateur principal	B	ANIM	IB 579	CDI L 1224-3	1
Animateur Chef	B	ANIM	IB 612	CDI L 1224-3	1
Conseiller principal des APS 2e classe	A	SPORT	IB 821	CDI L 1224-3	1
Animateur	B	ANIM	IB 382	CDD Art 3 AI 2	1
Adjoint d'animation 2e classe	C	ANIM	IB 298	CDD Art 3 al 2	1
Adjoint d'animation 2e classe	C	ANIM	IB 297	CDDART 3 AI 2	4
Educateur des APS	B	SPORT	IB 580	CDD Art 3 AI 2	1
Conseiller territorial APS	A	SPORT	IB 703	CDD ART 3 AI 2	1
Contrat d'apprentissage	C	ENT	SMIG		1
TOTAL					43

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE - REGIE DES EAUX

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Rédacteur Chef	B	1	1
Rédacteur Principal	B	1	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2
Adjoint administratif 2 ^e classe	C	1	0
TOTAL		5	3
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien	B	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	1
Agent de maîtrise	C	2	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	2
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	3	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique 2 ^e classe	C	2	2
TOTAL		15	6
TOTAL GENERAL		20	9

15^{ème} délibération :

47 - Modification des règlements intérieurs de la garderie du matin, de l'étude et de la garderie du soir dans les écoles de la commune

Rapporteur : Martine MEGUENNI-TANI, Adjointe.

VU les délibérations n° 79 du 09/06/2008 et n° 67 du 31/05/2010 modifiant le règlement de la garderie du matin, de l'étude et de la garderie du soir dans les écoles de la commune ;

CONSIDERANT que, lors de la réunion de travail du 27 janvier 2011 réunissant les membres de la commission scolaire et les associations de parents d'élèves, un avis favorable a été émis ;

Il y a lieu de modifier les règlements intérieurs et plus particulièrement les articles suivants :

1 - Garderie du matin

ARTICLE 1 - INSCRIPTIONS

Une inscription au planning est possible pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sans jours de travail fixes (infirmières, ...). Le planning doit être fourni au service scolaire de la mairie avant le 25 du mois en cours, pour le mois suivant.

En cas de difficultés familiales exceptionnelles, les enfants peuvent *dans la limite d'une fois par mois* accéder à ce service sans inscription préalable. L'enfant doit être accompagné par ses parents auprès du personnel communal.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCES

La garderie du matin est ouverte à tous les enfants.

ARTICLE 5 - DATES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

La garderie fonctionne du lendemain de la rentrée jusqu'au au dernier jour de fonctionnement de l'école.

2 - Etude et garderie du soir

ARTICLE 6 - DATES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

La garderie fonctionne du lendemain de la rentrée jusqu'au au dernier jour de fonctionnement de l'école.

Les autres paragraphes de ces articles demeurent inchangés

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- APPROUVE les règlements intérieurs de la garderie du matin, de l'étude et de la garderie du soir qui entreront en vigueur à compter de la rentrée du mois de septembre 2011.

16^{ème} délibération :

48 - Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires

Rapporteur : Martine MEGUENNI-TANI, Adjointe.

VU la délibération n° 66 du 31/05/2010 modifiant le règlement des restaurants scolaires ;

CONSIDERANT que les familles ne font pas preuve de discipline quant à l'inscription de leurs enfants au service de restauration ;

CONSIDERANT que ces nombreux retardataires génèrent une grande difficulté de gestion du service administratif et de la cuisine centrale de la Ville d'Aubagne ;

CONSIDERANT que, suite à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire de Pont de l'Etoile, la commune est en capacité de pouvoir accueillir tous les enfants de petite section ;

CONSIDERANT que la demande des associations de parents d'élèves relative à l'accueil des enfants de la section bébés, à compter du mois de leur troisième anniversaire, est recevable ;

CONSIDERANT qu'il est utile de préciser que le tarif est calculé au quotient familial et pour l'année scolaire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter une précision quant au principe d'égalité de traitement des usagers ;

CONSIDERANT que lors de la réunion de travail du 27 janvier 2011 réunissant les membres de la commission scolaire et les associations de parents d'élèves, un avis favorable a été émis ;

Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

La restauration scolaire est un service public laïque et facultatif à finalités diététique, éducative et sociale.

ARTICLE 1 - INSCRIPTIONS

Elle doit impérativement être renouvelée aux dates fixées par le service.

En dehors de ces dates, aucune dérogation n'est accordée et l'inscription des retardataires est effective 2 semaines après la rentrée.

CONDITIONS A REMPLIR :

- *Enfants de la section bébés : Admission possible le mois du troisième anniversaire ;*
- *A partir de la section petits : Admission possible dès la rentrée scolaire.*

REPAS EXCEPTIONNELS :

○ *Enfants de la section bébés :*

**Avant les trois ans révolus : Possibilité de déjeuner 4 fois maximum par trimestre scolaire ;*

** Aux trois ans révolus : Possibilité de déjeuner 4 fois maximum par mois.*

ARTICLE 2 - TARIFS

Les tarifs *calculés au quotient familial* sont fixés par décision de Monsieur le Maire ou par délibération du conseil municipal.

Le tarif appliqué aux familles est calculé pour l'année scolaire.

ARTICLE 7 - SANTE - SECURITE

Chaque enfant reçoit un repas complet répondant aux recommandations nutritionnelles du Plan National Nutrition Santé. Sans insister, les agents ont le devoir d'inviter chaque enfant à goûter et à découvrir les mets proposés.

Excepté les situations liées à une pathologie grave, le service public respecte le principe d'égalité de traitement des usagers et n'autorise donc pas les différences.

Toutes les allergies ou *maladies chroniques* doivent être signalées au service scolaire au moment de l'inscription. Conformément à la circulaire n° 2003-135 du 08-09-2003, un projet d'accueil individualisé doit être élaboré avec le médecin scolaire ou la P.M.I. pour fixer les conditions d'accueil au service de restauration.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le règlement intérieur modifié des restaurants scolaires qui entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2011.

17^{ème} délibération :

49 - Dénomination de voie

Rapporteur Yves MESNARD, Maire,

De nombreux riverains desservis par le chemin rural dit de Saint Joseph à Saint Charles, dans la partie comprise entre le croisement venant de la rue Auguste Fabre et le Pont sur la voie SNCF avant la rue des Migraniers, souhaitent que cette partie de voie soit affectée d'une nouvelle appellation.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE :

- DECIDE de procéder à la nouvelle dénomination de cette portion de voie comme suit :

A partir du croisement du pont sur la voie SNCF, en venant de la rue Auguste Fabre, au Pont sur la voie SNCF, avant la rue des Migraniers, la voie prendra l'appellation de *Chemin des Lavandières*.

- DIT que la numérotation métrique, mise en place précédemment sur cette voie, demeurera (Point zéro à partir du Quartier du Clos jusqu'à sa terminaison en limite de commune d'Aubagne).

18^{ème} délibération :

50 - Projet de parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Rapporteur : Emmanuelle VAUCHER, Adjointe.

Le Conseil Régional a validé un périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume le 10 juillet 2009 et a proposé la création d'un Syndicat Mixte de Préfiguration rassemblant l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Des réunions d'information et de construction collective du projet de statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration ont eu lieu sur le territoire en 2010 et ont abouti à un document prenant mieux en compte les attentes de chacun. Ce projet de syndicat mixte rassemble l'ensemble des collectivités du périmètre d'étude.

Ce syndicat mixte constitue la structure de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Il préparera le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables en collaboration avec les institutions compétentes, conformément à l'article L.331-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux Parcs Naturels Régionaux.

Sa durée sera celle nécessaire à la réalisation des études de création et à la rédaction d'un projet de charte constitutive du Parc Naturel Régional.

La contribution totale des communes membres est de 15 % du budget de fonctionnement du syndicat. Le budget maximal de fonctionnement du syndicat mixte en phase de croisière a été réduit et plafonné à 330 000 €, soit une contribution maximale de 49 500 € à répartir sur l'ensemble des communes membres (ce plafond ne sera pas atteint avant 2013).

La Région est à l'initiative de la procédure de création d'un Parc Naturel Régional. C'est la raison pour laquelle elle a transmis le projet de statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- DECIDE l'adhésion de la commune de Roquevaire au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ;
- APPROUVE les statuts dudit syndicat annexé à la présente délibération ;
- DESIGNER Monsieur Yves MESNARD, Maire, en qualité de délégué titulaire et Madame Emmanuelle VAUCHER, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée suppléante pour siéger au conseil syndical.

Emmanuelle VAUCHER précise que la commune aura la possibilité de sortir du périmètre du parc si elle en exprime le souhait.

LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 50

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 02/05/2011
Le Maire